



Bruges

Le 15/04/2025

DEC-2025-47

PTO/Centre Juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250415-DEC-2025-47-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2025

Publication : 07/05/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Tant bien que mal » le 7 mai 2025 à Espace Culturel Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le **contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Tant bien que mal »** proposé par l'association **COMPAGNIE MMM...**, dont le siège social est situé 37 avenue Quirinal 40000 MONT DE MARSAN, représentée par Madame Margot SALLES, en sa qualité de Présidente,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Tant bien que mal » avec l'association COMPAGNIE MMM... (SIRET 848 186 516 00011) pour une représentation le 7 mai 2025 à Espace Culturel Treulon,
- **De payer** à l'association COMPAGNIE MMM..., sur présentation d'une facture, la somme de **2 912,10€ HT soit 3072,27€ TTC (TVA 5,5%)**, décomposée comme suit :
 - 2 700€ HT au titre de la cession
 - 150€ HT au titre des frais de transports
 - 62,10€ HT au titre des défraiements de repas
- **De prendre en charge** directement le versement des droits d'auteurs ainsi que 3 repas.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO